



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : AIN

Référence : 1000541485

Discipline : P8039 - Economie Gestion option gestion administrative (P8039)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0010017N

Nom de l'établissement : Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent Carriat

Commune : BOURG-EN-BRESSE

Adresse : 1 rue DE CROUY 01011 BOURG-EN-BRESSE

Courriel : ce.0010017N@ac-lyon.fr

Description générale du poste

Poste en économie-gestion administration avec une particularité liée aux métiers de la sécurité.

Missions

- * Enseignement du droit en lien avec les diplômes de la filière des métiers de la sécurité : Le professeur doit maîtriser les connaissances juridiques liées aux référentiels des différents diplômes des métiers de la prévention sécurité : CAP agent de sécurité, bac pro métiers de la sécurité, BP Agent technique de prévention et de sécurité
- * Enseignement de l'économie gestion dans les filières de la production

Compétences requises

- Une bonne connaissance de l'environnement économique, juridique, social et technique du secteur des métiers de la prévention sécurité : sécurité publique, sécurité civile, sécurité privé.
- Une bonne connaissance du programme d'enseignement d'économie gestion dans les filières de la production

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :
()

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur lprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via l-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.